

Bienvenue à la présentation de recrutement du Comité Consultatif d'Éthique.

- Vous souhaitez faire partie d'un groupe dynamique de personnes qui prône la sécurité dans le sport ?
- Le C.C.E. (au sein de la CAWF) est le groupe qu'il vous faut!
- Cette présentation va vous faire découvrir le C.C.E. et ce dont il représente.

Bon visionnement!

Qu'est-ce que le Comité Consultatif d'Éthique? (C.C.E.)

- 2021 - La Constitution de la CAWF a officiellement inclus le C.C.E. comme une entité indépendante pour enquêter sur les plaintes/préoccupations admissibles concernant les abus au sein de la CAWF.
- L'E.A.C. est composé de 4 membres
 - 2 co-présidents / examinateurs d'admission / réviseurs
 - 1 membre de l'exécutif de la CAWF pour les procédures d'appel
 - 1 réviseur de plaintes
- Le C.C.E. dispose d'un siège au conseil d'administration de la CAWF.
 - Présentation du rapport des activités annuelles.

Politique du C.C.E.

- Le C.C.E. traite les plaintes pour mauvaise conduite de la part des membres de la CAWF, incluant (sans s'y limiter) :
 - Le harcèlement sous toutes ses formes
 - Les incidents non criminels
 - Les renvois aux forces de l'ordre concernant les cas d'agression ou de harcèlement criminel.
 - L'utilisation d'une force excessive

Rôles du C.C.E.

- Rôle des représentants du Comité Consultatif d'Éthique. (président/co-président)
 - Examiner les plaintes
 - Évaluer l'admissibilité de la plainte
 - Assigner un réviseur du C.C.E.
 - Examen de l'enquête
 - Prise de décision/consultation avec le membre exécutif de la CAWF en fonction
- Rôle du recrutement
 - Le président et le co-président du C.C.E. recrutent de nouveaux membres et peuvent accepter des nominations de leurs provinces respectives.
 - Lancer une campagne de recrutement si nécessaire.

Le code de d'Éthique de la CAWF définit l'abus comme (mais pas seulement limité à) :

-
- Toute conduite vexatoire dont on sait ou devrait savoir qu'elle est importune par le ou les auteurs visant à ostraciser, rabaisser, exclure, bannir et/ou nuire directement ou indirectement au(x) destinataire(s).
 - Cela peut inclure, sans s'y limiter
 - des insultes verbales, un abus de pouvoir, des menaces ou une humiliation intentionnelle
 - insinuations ou railleries sur l'apparence physique, la tenue vestimentaire, l'état civil, l'âge, le sexe, la sexualité d'une personne, religion/croyances, origine ethnique, raciale ou nationale, situation familiale/constellation, handicap
 - l'affichage d'images offensantes ou désobligeantes, les plaisanteries qui causent de l'embarras
 - demandes ou invitations importunes, indirectes ou explicites, intimidation
 - les contacts physiques tels que les attouchements, les tapes, les pincements, les coups de poing et les regards lubriques
 - contact physique tel qu'une agression physique/sexuelle de quelque nature que ce soit
 - comportement causant un préjudice émotionnel intentionnel, tel que le harcèlement et l'intimidation sur Internet.

Comment fonctionne le C.C.E. ?

- Toute personne au sein de la communauté du bras de fer peut faire un rapport en utilisant le formulaire de plainte C.C.E. (disponible sur le site Internet de la CAWF - cawf.ca/ethics-advisory-committee.)
- Le CCE n'est pas une équipe de crise en matière criminelle/juridique. En cas d'urgence ou de problème criminel, référez-vous à vos services d'urgence locaux.
- Toutes les préoccupations /plaintes signalées demeureront **confidentielles et privées**.
- Un engagement de confidentialité permet de s'assurer que les personnes prennent au sérieux le besoin de confidentialité et du respect de la vie privée, pour la sécurité de tous les parties.

INFORMATION IMPORTANTE À PROTÉGER

Les informations personnelles concernant toute personne impliquée dans une procédure de plainte (passée et présente) qui pourraient être partagées, collectées et documentées au cours d'un événement ou d'une plainte pour l'examen de l'admissibilité. Ces informations personnelles peuvent être écrites ou verbales.

** Les renseignements personnels que le C.C.E. collecte sur un individu, appartiennent à celui-ci, ils n'appartiennent pas au C.C.E.. Les individus ont le droit de savoir ce que contient leur dossier virtuel du C.C.E. dans la mesure où cela les concernent.

Serment de confidentialité pour la CAWF

Les informations confidentielles incluent :

Les informations personnelles sur les parties impliquées dans un processus de plainte (passé et présent) qui pourraient être partagées, collectées et documentées lors d'une révision d'incident ou d'une plainte aux fins d'une révision d'éligibilité.

Lorsque la collecte virtuelle d'informations est terminée par un réviseur d'événements, elle doit être entièrement partagée avec le président de l'ACE et supprimée du dispositif sur lequel elle a été collectée.

Informations personnelles : Toute information enregistrée qui pourrait conduire à l'identification d'une personne., elle doit être entièrement partagée avec le président du C.C.E. et supprimée de l'appareil sur lequel elle a été recueillie;

Vie privée : Liberté contre toute intrusion non autorisée, état d'être laissé seul et capable de garder des affaires personnelles pour soi; le droit d'une personne de contrôler l'accès à ses renseignements personnels;

Confidentialité : obligation de protéger les informations personnelles qui nous sont confiées contre toute utilisation abusive, toute divulgation illicite ou tout accès par des personnes non autorisées.

Une violation de la vie privée est la perte d'un accès non autorisé à des informations personnelles ou leur divulgation.

Il y a violation de la confidentialité lorsque des données ou des informations personnelles sont divulguées à un tiers sans le consentement de la personne concernée.

** Les renseignements personnels que le C.C.E. collecte sur un individu, appartiennent à celui-ci, ils n'appartiennent pas au C.C.E.. Les individus ont le droit de savoir ce que contient leur dossier virtuel du C.C.E. dans la mesure où cela les concernent.

En tant que membre du C.C.E. et de la CAWF, je déclare que je ne révélerai ni ne discuterai d'aucun renseignements personnels ou confidentiels que j'ai reçus au cours de mes entretiens avec les plaignants, les personnes mises en cause ou les témoins, au-delà du partage d'informations avec les co-présidents du C.C.E. pour le processus décisionnel et à moins que la loi ne m'y oblige. Cet engagement est perpétuel et demeure après mon départ en tant que membre du C.C.E. ou de la CAWF.

Bénévole / Volontaire !

- Le C.C.E. est composé de bénévoles, ayant une expertise et une expérience dans les examens d'incidents afin de garantir des enquêtes équitables.
- Le C.C.E. offre une formation et du soutien par les pairs à ses bénévoles. Il se réunit également tous les trimestres pour mener à bien ses activités régulières.
- Prêt à faire partie d'une équipe dynamique ? Vous trouverez toutes les informations dont vous avez besoin (y compris la demande de bénévolat) sur le site Web du C.C.E. à l'adresse cawf.ca/ethics-advisory-committee.
- Si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel à eac.cawf@gmail.com